



DEPARTEMENT
 PAS-de-CALAIS
 ARRONDISSEMENT
 BETHUNE
 COMMUNE DE
 LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

 SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le onze juin deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2025CM38

Société d'économie mixte
 « Service public d'accueil
 des personnes âgées »
 (SEM SPAPA)

Demande
 d'audit financier
 et de mise en place d'un
 comité de suivi de gestion

Convocation du
 11 juin 2025

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Isabelle VANELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine LECOCQ.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Alain COQUERELLE, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
 Mr Bernard PRUVOST à Mme Annick SAVOLDELLI
 Mr Alain COQUERELLE à Mme Isabelle VANELLE
 Mme Rosanna GILLET à Mr Johny GLAVIEUX
 Mr Alain DIENI à Mme Claude MARTEL.

Madame Dorothee HAUER est élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
 en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société d'économie mixte « Service public d'accueil des personnes âgées » (SEM SPAPA) qui gère les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Héliantines » rencontre des difficultés financières depuis 2021 qui se sont intensifiées en 2024. Le montant du déficit s'élève au 31/12/2024 à 461 612 €.

Cette situation ne pouvant durer, il propose la réalisation d'un audit financier par un organisme indépendant afin de savoir quelles sont les dysfonctionnements et comment rétablir une situation financière saine et demande la mise en place d'un comité de suivi de gestion composé des maires des communes actionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Conscient de la nécessité de maintenir les EHPAD dans les différentes communes,

DEMANDE au Conseil d'Administration de la SEM SPAPA de mandater un organisme indépendant pour la réalisation d'un audit financier et la mise en place un comité de suivi de gestion composé des maires des communes actionnaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.